

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2021

INDEMNISATION DES CATASTROPHES NATURELLES - (N° 3688)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF51

présenté par
M. Baudu, rapporteur

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer à la dernière occurrence du mot :

« d' »,

les mots :

« de l' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.